

	
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023
Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres Actes de Gestion du Domaine Public
<p>Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 06/11/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 17/11/2023</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.</p> <p><b>Votants : 30</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Désaffectation et déclassement d'un tondo-broyeur de marque Carroy et d'un porte-outil de marque Agria</p>	
<p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement d'un tondo-broyeur de marque Carroy et d'un porte-outil de marque Agria de l'inventaire des biens communaux

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles du Code général de la propriété des personnes publiques.

**Vu** l'avis de la commission municipale n° 4 « Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » du 26 Octobre 2023.

**Considérant** que le tonde-broyeur de marque Carroy, numéro de série 62216, mis en service en 2015, et que le porte-outil de marque Agria, numéro de série 590043100454, mis en service en 2016, tous deux affectés au Pôle Cadre de Vie du Centre Technique Municipal, présentent un coût de réparation élevé en raison de leur vétusté ;

**Considérant** que le montant des réparations dépasse la valeur des machines ;

**Considérant** que ces biens mobiliers auront dès lors comme destination la vente en l'état ou la mise au rebut.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** de désaffecter et déclasser les machines citées, qui ne seront plus utilisées et de les sortir de l'inventaire des biens communaux.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.